



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

**Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle,
de l'Apprentissage et de l'Insertion (MEFPAI)**
Programme de Formation Ecole-Entreprise (PF2E)



Une formation professionnelle diplômante à portée de main grâce PF2E

Le Programme de Formation Ecole-Entreprise (PF2E) vise à assurer une meilleure employabilité aux jeunes à travers une formation professionnelle de qualité et en adéquation avec les besoins de l'économie.

La formation pour l'apprenant/e se déroule pour environ 70 à 80% du temps en entreprise et de 20 à 30% au centre ressource (établissement de formation), un modèle de formation qui permet à l'apprenant/e d'acquérir de l'expérience en entreprise.

La formation Ecole-Entreprise ne peut pas dépasser une durée de 4 ans.

Cibles

- Jeune sénégalais/e
- Agé/e entre 16 et 35 ans
- En quête d'une qualification professionnelle.

Les secteurs concernés sont :

- Agro-business
- BTP
- Industrie
- Numérique
- Hôtellerie-Restauration-Tourisme

Procédure de sélection de l'apprenant/e :

Tout jeune peut directement postuler sur le site du Programme de Formation Ecole-Entreprise : www.pf2e.sn ou auprès des entreprises formatrices.

En cas de besoin d'accompagnement pour l'inscription, il/elle peut :

- S'informer auprès des pôles emplois et entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes (Préfecture ou Sénégal Services) ;
- S'informer auprès des antennes régionales du PF2E.

Phase de présélection

- La présélection se fait par les entreprises sur la base des candidatures reçues en ligne ou par les antennes régionales du PF2E.
- L'entreprise pré-sélectionne et sélectionne et elle-même les candidats qu'elle souhaite recevoir.

Phase de sélection

- Sélection définitive opérée par l'entreprise après entretien ;
- Signature de contrat d'apprentissage avec l'entreprise.

Le Contrat d'apprentissage

- L'apprenant/e éligible à la formation école-entreprise signe un contrat d'apprentissage avec l'entreprise au sein de laquelle il/elle va acquérir les compétences et comportements relatifs au métier qu'il/elle a choisi.
- La formation en entreprise est complétée par des enseignements/apprentissages théoriques dans un centre ressource (établissement de formation) où l'apprenant/e devra s'inscrire.
- Un certificat médical d'aptitude à suivre la formation et un extrait ou la copie de la carte nationale d'identité sont exigés à l'apprenant/e.

La responsabilité de l'apprenant/e

S'engager à :

- Exécuter avec assiduité les travaux confiés au sein de l'entreprise dans le cadre de sa formation ;
- Prendre soin et restituer les outils mis à sa disposition ;
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise formatrice et du centre de formation ;
- Être loyal/e à son employeur/e ;
- Respecter le secret professionnel ;

Les avantages en faveur de l'apprenant/e :

- Signer un contrat d'apprentissage avec l'entreprise (ou son tuteur/riche légal s'il/elle est mineur/e) ;
- Acquérir une première expérience professionnelle qui facilite l'accès au travail ;
- Acquérir les compétences requises pour l'exercice du métier ciblé, au contact des professionnels/elles aguerris/es durant les 70 à 80% du temps de formation en entreprise ;
- Suivre un enseignement théorique selon le planning établi entre l'entreprise et le centre de formation ;
- Bénéficier d'une allocation mensuelle pour le transport et la restauration ;
- Disposer d'un diplôme d'Etat en cas de réussite aux examens certificatifs organisés en entreprise ;

✉ contact@pf2e.sn

☎ +221 33 123 45 67
+221 33 123 45 67

📍 Sotrac Mermoz
Pyrotechnique Lot 2
Dakar, Sénégal



www.pf2e.sn

Suivez nous

